



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/81
9 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Douzième session
Genève, 12-13 février 2008
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport intérimaire sur l'application des recommandations adoptées par la Commission
à sa onzième session et évaluation des travaux entrepris par cette dernière
depuis la onzième session de la Conférence**

Note établie par le secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Le présent rapport donne des informations sur l'application des recommandations adoptées par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa onzième session et sur les travaux entrepris par cette dernière depuis la onzième session de la Conférence. Le secrétariat y examine en particulier les travaux de la CNUCED relatifs aux politiques et aux mesures qui peuvent aider les pays en développement à attirer et à mieux mettre à profit l'investissement étranger direct ainsi qu'à renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité internationale. Ces travaux portent sur l'élaboration d'analyses approfondies, la formation de consensus et les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Ils sont notamment menés en étroite coopération et dans le cadre de programmes conjoints avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales dont les activités ont trait à l'investissement et à la technologie.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

I. Application des recommandations adoptées par la Commission à sa onzième session

Recommandation

«La CNUCED devrait poursuivre son analyse globale de l'IED et ses travaux analytiques sur les incidences sur le développement de l'IED pour déterminer quels sont les IED productifs, bénéfiques et effectifs, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre comment l'IED peut contribuer à la croissance et au développement.»

(TD/B/COM.2/78, par. 1)

Mesures prises

1. Conformément à la recommandation susmentionnée, le secrétariat a poursuivi son analyse approfondie de l'impact de l'investissement étranger direct (IED) sur le développement, afin d'aider les pays en développement à déterminer quels sont les moyens productifs, bénéfiques et effectifs d'associer les sociétés transnationales (STN) à ce processus. De nombreuses conclusions de cette analyse ont été publiées dans le *World Investment Report 2007*, qui était axé sur les sociétés transnationales, les industries extractives et le développement. Dans ce rapport, le secrétariat examine le rôle des STN dans l'extraction de ressources minérales et recense les principaux pays concernés et les principales sociétés du secteur. Il analyse l'évolution des moteurs de l'investissement au fur et à mesure que les matières premières progressent dans la chaîne de valeur pour devenir des produits finis et que différents types d'entreprises prennent part à cette chaîne. Il étudie comment la participation des STN peut aider ou entraver le développement économique général et à long terme des pays en développement, c'est-à-dire le type de développement qui est le mieux à même de réduire la pauvreté et d'élever le niveau de vie. Il réfléchit à la manière dont la production de sources d'énergie et l'extraction de minéraux peuvent aider les gouvernements à atteindre ces objectifs et conclut qu'un effort concerté est nécessaire pour que tous les acteurs – pays d'origine et pays d'accueil, STN, organisations internationales et société civile – s'assurent que l'investissement étranger dans les industries extractives débouche sur des gains pour le développement.

2. Dans le *World Investment Prospects Survey 2007-2009*, publication parue en septembre 2007, le secrétariat prévoit et analyse l'évolution future des flux d'IED. À cette fin, il se fonde sur les réponses de 192 entreprises faisant partie des plus grandes STN du monde. Cette enquête laisse penser que l'IED augmentera dans presque tous les secteurs et les pays d'origine en raison de la poursuite de la croissance économique mondiale, de la persistance de bénéfices élevés et de l'existence de sources extérieures de financement. L'accès aux grands marchés porteurs sera de loin le principal moteur de l'essor de l'IED. De plus en plus de sociétés envisageront de délocaliser leurs investissements en dehors de leur région d'origine. Les marchés émergents, surtout en Asie et en Europe, devraient recevoir davantage d'attention que par le passé. Les sociétés ont cité l'instabilité géopolitique et l'instabilité financière comme les principales incertitudes qui risquent de freiner l'essor de l'IED.

3. Trois numéros du bulletin *Transnational Corporations* ont été publiés depuis la onzième session de la Commission. Ils contenaient notamment des articles consacrés aux facteurs déterminant l'établissement de liens entre les STN et les fournisseurs locaux dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à l'impact de l'IED sur

la concentration du marché interne, ainsi qu'à la rentabilité économique dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Recommandation

«Les résultats de ces travaux devraient continuer d'être diffusés par le biais de notes d'orientation, de séminaires régionaux et, en particulier, du World Investment Report (WIR). Les États membres sont invités à continuer de participer à la diffusion du WIR, et des réunions d'information devraient continuer d'être organisées à l'intention des délégations à Genève pour la présentation officielle du rapport. Il serait bénéfique pour le rapport que des réunions de présentation soient organisées au niveau régional, outre Genève, dans les limites des ressources existantes, en recourant aux partenariats existants et aux organisations partenaires dans les régions. Cela pourrait contribuer à en accroître et à en élargir l'audience, ce qui renforcerait la pertinence et l'impact de cette précieuse publication phare.» (TD/B/COM.2/78, par. 1)

Mesures prises

4. Le *World Investment Report 2007* a été lancé dans 67 pays, dont 50 pays en développement, et avait fait l'objet d'environ 1 100 communiqués de presse à la mi-novembre 2007. Afin d'accroître la diffusion et l'audience du rapport, des séminaires ou ateliers régionaux destinés aux hauts responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement ont été organisés, afin de permettre aux décideurs de mieux comprendre et utiliser le rapport. Un séminaire sur les possibilités d'investissement et le développement a notamment eu lieu à l'Université de Leeds (Royaume-Uni) les 30 novembre et 1^{er} décembre 2007; il a réuni des décideurs et des investisseurs provenant aussi bien de pays développés que de pays en développement. Les réunions annuelles d'un certain nombre de grandes organisations universitaires ont aussi été ciblées afin de diffuser de manière efficace les conclusions du rapport parmi les enseignants et les responsables de l'élaboration des politiques.

5. Les conclusions du *World Investment Report 2007* ont été présentées aux représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York et, le 24 octobre 2007, aux représentants en poste à Genève, et ont été illustrées dans neuf communiqués de presse. En outre, afin d'en assurer la plus large diffusion possible, le secrétariat a établi des notes succinctes sur la hausse de l'IED («Rising FDI into China: the facts behind the numbers»), sur l'essor de l'investissement étranger direct («Foreign direct investment surged again in 2006») et sur l'importance primordiale que revêtent la stabilité, l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et l'infrastructure pour les filiales étrangères («Stability, skilled labour and infrastructure top locational factors for foreign affiliates»).

Recommandation

«La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux d'analyse sur les multiples facteurs nécessaires pour attirer les IED et en tirer profit, y compris dans le cadre de la rédaction du WIR, et elle devrait aider, dans les limites de son mandat, les pays en développement et les pays en transition à formuler et à appliquer des politiques permettant d'attirer des IED et d'en tirer profit.» (TD/B/COM.2/78, par. 2)

Mesures prises

6. Le secrétariat a continué de diffuser sa collection de publications sur l'IED et le développement, dont le but est de recenser et d'analyser les incidences sur le développement de questions relatives à l'investissement, ainsi que de définir des moyens d'optimiser les effets bénéfiques potentiels de l'IED dans tous les pays en développement. En s'inspirant des travaux entrepris dans le *World Investment Report 2003*, où était examinée l'interaction entre les politiques nationales et internationales dans le domaine de l'IED, la CNUCED a réalisé une étude sur l'élimination des mesures concernant l'investissement et liées au commerce dans certains pays en développement («Elimination of trade-related investment measures (TRIMs); the experience of selected developing countries»). Dans la publication intitulée *Universe of the Largest Transnational Corporations*, parue en novembre 2007, elle quantifie le degré d'internationalisation des plus grandes STN et des STN de pays en développement et analyse son évolution. Dans la même collection consacrée à l'IED et au développement («Current studies on FDI and development»), la CNUCED a réalisé des études sur l'IED, le tourisme et les pays en développement («FDI, tourism and developing countries») et sur l'IED dans les industries extractives («Revisiting FDI in extractive industries: perspectives and policy issues»).

Recommandation

«La Commission se félicite de la tendance croissante des pays en développement et des pays en transition à réaliser des investissements directs à l'étranger, tendance qui devrait être encouragée par un renforcement de la coopération Sud-Sud. La CNUCED devrait continuer d'étudier les IED Sud-Sud et leurs incidences, et faciliter l'échange d'expériences.»

(TD/B/COM.2/78, par. 3)

Mesures prises

7. La CNUCED a organisé une réunion d'experts spéciale sur les incidences de l'investissement Sud-Sud sur le développement les 17 et 18 décembre 2007. Les participants ont examiné les stratégies des STN de pays en développement ainsi que leur impact sur les pays d'origine et les pays d'accueil.

8. En s'inspirant de travaux de recherche présentés dans le *World Investment Report 2006*, la CNUCED a publié une étude sur l'IED asiatique en Afrique et la coopération entre pays en développement, intitulée *Asian Foreign Direct Investment into Africa: Towards a New Era of Cooperation among Developing Countries*. Dans cette publication, elle s'efforce de mieux comprendre les facteurs qui favorisent ou entravent l'essor de l'IED asiatique en Afrique et propose des mesures concrètes visant à renforcer la coopération pour le développement entre les deux régions. Le *World Investment Report 2007* a aussi traité la question de l'IED Sud-Sud, en illustrant l'essor des STN de pays en développement et de pays en transition dans les industries extractives.

9. La CNUCED a également consacré des travaux de recherche à l'expérience acquise par certains pays en développement qui investissent à l'étranger et a présenté ses conclusions dans un rapport intitulé *Global players from Emerging Markets: Strengthening Enterprise Competitiveness through Outward Investment*. Elle y examine les raisons pour lesquelles les entreprises de pays en développement investissent de plus en plus à l'étranger et les incidences

de cette évolution sur la compétitivité des entreprises, sur le cadre directif et sur les politiques d'appui à l'internationalisation des entreprises par l'investissement direct à l'étranger.

10. En matière d'assistance technique et afin de favoriser la coopération Sud-Sud, la CNUCED, dans le cadre de partenariats en matière d'investissement pour le développement, a renforcé ses liens avec le Conseil des entreprises du Commonwealth en vue de mobiliser l'investissement, surtout l'investissement Sud-Sud, dans les pays en développement. Cela a abouti à l'organisation du Forum des entreprises chinoises, indiennes, brésiliennes et africaines au Cap (Afrique du Sud) en avril 2007. La CNUCED a aussi développé son partenariat avec le China-Africa Business Council, qui vise à promouvoir l'Afrique auprès des investisseurs chinois.

11. Suite à la Réunion d'experts sur l'IED, la technologie et la compétitivité tenue parallèlement à la onzième session de la Commission, la CNUCED a organisé, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Centre du commerce international (CCI), la première Conférence à la mémoire de Sanjaya Lall sur la coopération indo-africaine dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'investissement (New Delhi, 10-14 septembre 2007). Cette conférence visait à accroître la coopération Sud-Sud en matière de politique industrielle entre l'Inde et un certain nombre de pays africains. Dans un registre analogue, la CNUCED a organisé un séminaire de haut niveau sur les mesures renforçant l'intégration des pays membres de l'ANASE grâce à la constitution d'acteurs régionaux et à la régionalisation des entreprises (Bangkok, 18-19 octobre 2007), qui a réuni plus de 90 directeurs généraux et responsables de l'élaboration des politiques de 10 pays membres de l'ANASE.

Recommandation

«À la lumière des délibérations de la Commission, la CNUCED devrait continuer d'étudier les IED dans le secteur des services, par exemple dans le secteur du tourisme et celui des infrastructures, ainsi que les tendances récentes des politiques nationales en matière d'IED.» (TD/B/COM.2/78, par. 4)

Mesures prises

12. La CNUCED a réalisé une publication sur l'investissement étranger direct, le tourisme et les pays en développement («Foreign direct investment, tourism and developing countries») dont les principales conclusions ont été présentées à la réunion bisannuelle du Consortium pour la recherche économique en Afrique tenue en juin 2007 à Nairobi (Kenya) ainsi qu'à la conférence sur l'investissement dans le tourisme (PROFIT Tourism Investment Conference) organisée à Kampala du 27 au 29 juin 2007 et à une réunion de l'Organisation mondiale du tourisme sur la manière d'accroître la compétitivité de l'Afrique parmi les destinations touristiques qui a eu lieu en Zambie du 3 au 5 octobre 2007. Dans le cadre de travaux de recherche conjoints menés par la CNUCED et le Centre de recherches pour le développement international, des études de cas sur l'IED dans le secteur touristique de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe doivent paraître début 2008 et le premier d'une série d'ateliers nationaux sur les orientations s'est tenu en Ouganda en décembre 2007. La troisième phase de ces travaux, consacrée à des pays d'Afrique de l'Ouest, a été lancée au Sénégal en octobre 2007.

13. Le *World Investment Report 2008* portera en particulier sur l'IED et les STN dans l'infrastructure. Préalablement à la rédaction du présent rapport, une réunion d'experts a été organisée pour réfléchir à ce thème (24-25 septembre 2007).

Recommandation

«La Commission prend note des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles, en soulignant le rôle essentiel des industries extractives dans de nombreux pays en développement et l'activité croissante de sociétés transnationales dans ces industries. La CNUCED devrait continuer d'étudier et de diffuser les nouvelles expériences à cet égard, s'agissant en particulier des incidences sur le développement économique et social des pays d'accueil.» (TD/B/COM.2/78, par. 4)

Mesures prises

14. Dans le cadre de la rédaction du *World Investment Report 2007*, plusieurs réunions régionales ont été organisées pour recueillir les vues des experts sur les activités des STN dans les industries extractives et leur impact sur le développement. Des ateliers et des réunions de réflexion ont notamment été organisés au niveau régional (en Amérique latine les 27 et 28 mars 2007; en Afrique les 16 et 17 avril 2007 et en Asie le 29 mars 2007). Le secrétariat réalise une publication sur l'IED dans les industries extractives («Revisiting FDI in extractive industries: perspectives and policy issues»), qui exposera des études de cas sur les industries extractives. Les conclusions du *World Investment Report 2007* seront présentées aux principaux organes internationaux tels que l'Initiative de transparence des industries extractives (Oslo, 17 septembre 2007) et le Processus de Kimberley (Genève, 29 octobre 2007), ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (Berlin, 5 novembre 2007).

15. La CNUCED a organisé un atelier sur l'information financière et la transparence dans les industries extractives (Genève, 29 octobre 2007), où les participants ont examiné des questions techniques ayant trait à la comptabilité afin d'améliorer la comparabilité des informations financières dans les industries extractives, et ont étudié des mesures susceptibles de promouvoir la comparabilité des informations financières et la transparence dans ce secteur.

Recommandation

«Soulignant le rôle crucial d'une information actuelle et pertinente sur les IED et les activités des sociétés transnationales (STN), la Commission apprécie l'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement pour l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur l'IED, dans le cadre d'une évaluation des incidences de l'IED sur le développement. La CNUCED pourrait intensifier son assistance technique, soit au moyen de ses fonds d'affectation spéciale en fonction de la demande et des besoins exprimés, soit à partir du moment où un pays bénéficiaire aura déterminé ses besoins dans le cadre de son plan national de développement ou de son DSRP, et où il aura choisi la CNUCED comme principal agent d'exécution.» (TD/B/COM.2/78, par. 5)

Mesures prises

16. La CNUCED a intensifié ses activités de coopération technique afin de renforcer les capacités institutionnelles de collecte et de compilation de statistiques sur l'IED et d'informations connexes, et de resserrer la coopération régionale entre les institutions compétentes dans un souci d'harmonisation des données. Elle a organisé, en coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), un atelier sur les normes méthodologiques de compilation de statistiques sur l'IED et les activités des STN (Lusaka, 5-7 septembre 2007). Il a été décidé lors de cet atelier de créer un groupe d'étude du COMESA sur les statistiques relatives à l'IED et aux STN chargé d'élaborer un système harmonisé de mesure, de collecte et de publication de ces statistiques dans la région en s'inspirant des normes internationales, dans le but d'évaluer l'impact de l'IED, d'appuyer la formulation de politiques et de favoriser l'intégration régionale.

17. La CNUCED a continué d'aider ses États membres à évaluer leurs propres résultats en matière d'IED en produisant et en diffusant des statistiques sur l'IED et les activités des STN. Le *World Investment Directory: Africa* sera lancé à la douzième session de la Conférence. Le secrétariat a aussi mis à jour son site Web sur les statistiques relatives à l'IED (www.unctad.org/fdistatistics), qui contient des profils sur 112 pays, des fiches factuelles sur 188 pays et des fiches récapitulatives sur 80 pays.

Recommandation

«La Commission note en outre que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les aspects relatifs au commerce et au développement de la responsabilité sociale des entreprises en ce qu'elle a trait à l'ensemble des STN.» (TD/B/COM.2/78, par. 5)

Mesures prises

18. La CNUCED a organisé une réunion consultative multipartite (Genève, 15-16 mars 2007) afin d'examiner les lignes directrices du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) de la CNUCED sur la publication d'indicateurs de la responsabilité sociale des entreprises dans les rapports annuels. Les participants ont examiné les résultats et le volet «développement» de ces indicateurs, les méthodes suivies pour publier les indicateurs sur la contribution au développement économique et de nouveaux indicateurs. Le secrétariat a poursuivi ses travaux sur la base de données relative à la contribution des sociétés au développement économique et social des pays en développement d'accueil.

19. La CNUCED a aussi collaboré à l'élaboration du cadre d'information sur la mesure de l'impact que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable était en train de mettre au point. Elle a continué de contribuer aux travaux du Groupe de travail sur la responsabilité sociale constitué par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et a participé ainsi à la rédaction de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale.

20. La responsabilité sociale des STN dans les industries extractives a été illustrée dans le *World Investment Report 2007*, où il a été souligné que toutes les entreprises – grandes et petites, privées et publiques, originaires de pays développés comme de pays en développement – avaient besoin de développer leurs capacités de répondre aux préoccupations liées à leur responsabilité sociale.

Recommandation

«La Commission prend également note du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives. L'investissement joue un rôle important à cet égard. Il serait souhaitable d'intégrer dans l'Initiative d'aide au commerce les investissements liés au commerce et le développement des entreprises en tant qu'éléments importants de la stratégie, en particulier dans le cas des PME.» (TD/B/COM.2/78, par. 6)

Mesures prises

21. La CNUCED a continué de renforcer ses travaux dans le domaine du développement des entreprises, en mettant en particulier l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME). En juillet 2007, la CNUCED a organisé une table ronde de haut niveau sur le rôle de l'entrepreneuriat dans la réduction de la pauvreté, parallèlement à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social. Les participants ont insisté sur le lien existant entre le développement de l'entrepreneuriat, le travail indépendant et la réduction de la pauvreté, ainsi que sur la nécessité d'intégrer les pays en développement dans le système commercial mondial en renforçant leurs capacités productives et en favorisant l'entrepreneuriat. Il a été noté que les pays africains en particulier doivent encourager l'éclosion de chefs d'entreprise capables de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. Les participants ont pris note de la contribution importante du programme Empretec à cet égard.

22. Une réunion d'experts sur les moyens d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises aux chaînes mondiales de valeur s'est tenue à Genève les 18 et 19 octobre 2007. Parmi ses principales sources de référence figurait un projet de recherche conjoint CNUCED-Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)-Université de Fribourg sur le renforcement du rôle des PME dans les chaînes mondiales de valeur, financé par le Gouvernement suisse par le biais du Réseau universitaire international de Genève. Les participants ont conclu que s'il était important d'avoir un cadre économique favorable, ce n'était pas la seule condition préalable à l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur. Des efforts devraient être déployés pour accroître la capacité des PME de respecter les normes internationales, de multiplier les relations interentreprises ainsi que d'innover ou de perfectionner leurs activités, grâce à des programmes qui aident les pays en développement qui sont au bas de l'échelle à participer aux chaînes mondiales et régionales de valeur.

Recommandation

«Dans ses travaux d'analyse, la CNUCED devrait tirer des enseignements des expériences positives en matière de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de l'IED et d'autres filières. Elle devrait également soutenir les efforts faits par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter aux mutations technologiques, déterminer les meilleures

pratiques pour le transfert de technologie et évaluer l'efficacité des politiques visant à renforcer les capacités intérieures d'innovation.» (TD/B/COM.2/78, par. 7)

Mesures prises

23. Dans le cadre de son programme de travail sur le transfert de propriété intellectuelle liée à la technologie, la CNUCED, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a réalisé une étude sur le rôle des droits de la propriété intellectuelle dans le transfert de technologie dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Elle élabore une publication où seront examinées en détail les tendances du transfert international de technologie.

24. La CNUCED a poursuivi son projet visant à développer les capacités de certains pays en développement d'accroître leur production et leur offre de médicaments essentiels. Une réunion multipartite sur la mobilisation des ressources et la mise à profit des connaissances pour le développement: investissement et production locale de médicaments essentiels, a été organisée à Genève en novembre 2007 afin d'examiner les moyens de renforcer les capacités des pays en développement et des PMA dans le secteur pharmaceutique, notamment par le biais de l'investissement et du commerce. Les participants ont examiné des approches novatrices quant à l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC, ainsi que les objectifs de développement et la possibilité d'appliquer diverses stratégies nationales. Le guide de la CNUCED sur les droits de propriété intellectuelle et la production pharmaceutique dans les pays en développement, intitulé *Reference Guide to Using Intellectual Property Rights to Stimulate Pharmaceutical Production in Developing Countries*, a été présenté à cette réunion. Parmi les autres activités menées dans ce domaine figurait l'organisation d'un séminaire sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le développement de capacités locales de production et d'offre dans le secteur pharmaceutique (Éthiopie, mars 2007). Cette réunion avait pour but de faire connaître aux acteurs botswanais, éthiopiens, kényans et tanzaniens la gamme complète d'instruments de propriété intellectuelle disponibles pour favoriser le développement de capacités locales de production et d'offre dans le secteur pharmaceutique.

25. Au Forum économique mondial sur l'Afrique, la CNUCED a organisé une réunion sur l'investissement dans la technologie, la recherche-développement et le transfert de technologie. Cette réunion a été axée sur les politiques et stratégies que les gouvernements des pays de la région pourraient adopter pour attirer des investissements liés à la technologie et améliorer leur impact.

26. Le secrétariat a continué de préparer l'examen de la politique angolaise en matière de science, de technologie et d'innovation. Les examens des politiques ghanéenne, mauritanienne et mauricienne sont à divers stades d'avancement. Ils sont effectués en collaboration étroite avec le Bureau de la science et de la technologie du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale.

Recommandation

«Devant la multiplication des accords internationaux d'investissement et la complexité qui en résulte pour les pays en développement et les pays en transition en matière de politiques d'investissement et de mise en œuvre de ces politiques à divers niveaux, la Commission considère que la CNUCED devrait être l'organisme principal au sein du système des Nations Unies chargé du traitement des questions liées aux accords internationaux d'investissement et qu'elle devrait continuer de contribuer à une meilleure compréhension des questions liées à ces accords et à leurs incidences sur le développement, y compris en ce qui concerne le règlement des différends entre investisseurs et États, avec la participation de tous les acteurs intéressés. Dans ce domaine de travail, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des PMA.» (TD/B/COM.2/78, par. 8).

Mesures prises

27. La CNUCED a continué de servir de cadre à une meilleure compréhension des questions liées aux accords internationaux d'investissement et à leur contribution au développement. Une réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international s'est tenue à Genève (28 et 29 juin 2007). Trois objectifs découlant de la multiplication rapide, de la complexité croissante et de la diversité de ces accords – à savoir, promouvoir la cohérence des politiques, concilier les intérêts publics et privés et accroître la contribution de ces accords au développement des pays en développement – ont été examinés à cette occasion.

28. Les travaux consacrés à la «deuxième génération» de publications sur les politiques internationales d'investissement pour le développement se sont poursuivis avec la finalisation de trois études – «International investment rulemaking: stocktaking, challenges and the way forward», «Investment promotion provisions in international investment agreements» et «Identifying core elements in investment agreements in the APEC region». La contribution des accords internationaux d'investissement au développement a été examinée plus avant dans un numéro spécial du *IIA Monitor*, les autres questions traitées portant sur les dispositions relatives à la propriété intellectuelle et à l'évolution récente des accords internationaux d'investissement. Le secrétariat a aussi publié «Bilateral Investment Treaties 1995-2006: Trends in Investment Rulemaking». Cette publication, qui est une mise à jour d'une étude antérieure, suit l'évolution, depuis 1998, des normes régissant chacun des éléments généralement traités dans les accords bilatéraux d'investissement. Les nouvelles questions soulevées dans les accords de ce type d'investissement récemment conclus et leurs incidences sur les pays en développement y sont expliquées. Une autre étude, intitulée «Investor-State Dispute Settlement and Impact on Investment Rulemaking», examine les modifications apportées aux accords récemment conclus afin de tenir compte des décisions arbitrales, et analyse leurs incidences sur les pays en développement.

29. La CNUCED continue d'être la principale source d'informations sur les accords internationaux d'investissement. Un certain nombre d'outils ont été conçus ou mis à jour, notamment une nouvelle base de données sur le règlement des différends entre investisseurs et États liés à des accords internationaux d'investissement (qui comprend 277 affaires en instance de règlement ou réglées), la base de données en ligne sur les accords bilatéraux d'investissement (qui contient plus de 1 900 textes), la liste des pays ayant conclu ce dernier type d'accord et le

Répertoire d'instruments relatifs aux investissements internationaux. Le réseau électronique des experts en matière d'accords internationaux d'investissement, qui permet de diffuser des informations et d'examiner les principales questions intéressant les différents acteurs, compte désormais plus de 650 membres.

Recommandation

«La Commission prie la CNUCED d'intensifier ses mesures de renforcement des capacités en fonction de la demande et des besoins exprimés par les pays en développement et les pays en transition, en vue d'optimiser la contribution au développement des accords internationaux d'investissement.» (TD/B/COM.2/78, par. 8).

Mesures prises

30. La CNUCED a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités concernant la contribution des accords internationaux d'investissement au développement. Plusieurs réunions régionales de formation ont été organisées: sur les négociations d'accords internationaux d'investissement pour les pays africains francophones (Genève, 24 janvier-3 février 2007); sur les accords internationaux d'investissement et les différends en matière d'investissement, à l'intention des pays d'Europe orientale et méridionale et d'Asie centrale (Minsk, 16-25 juillet) et des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (Amman, 22-31 octobre); et sur la gestion des différends en matière d'investissement à l'intention des pays d'Amérique latine (Montevideo, 21-30 novembre). La plupart de ces cours étaient précédés d'un enseignement à distance sur les principales questions relatives aux accords internationaux d'investissement organisés en coopération avec TrainForTrade. Les activités régionales d'assistance technique comprenaient aussi des séminaires et des ateliers organisés en coopération avec des organisations régionales. La CNUCED a organisé une conférence sur le règlement des différends entre investisseurs et États à l'intention des pays et des investisseurs d'Amérique latine (Washington, 11 et 12 octobre) en coopération avec la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, l'Université de Columbia et le Centre de l'économie, du commerce et de l'investissement des petits pays (Costa Rica). À la demande des pays concernés, une assistance technique spéciale a été apportée aux pays suivants: République dominicaine, à l'occasion de deux séminaires de renforcement des capacités sur les accords internationaux d'investissement et le règlement des différends en matière d'investissement (mai et juillet 2007); Égypte, lors d'un atelier sur le modèle égyptien d'accord bilatéral sur l'investissement (février 2007); Indonésie, à l'occasion d'un séminaire avancé sur les accords internationaux d'investissement destiné aux responsables indonésiens (septembre 2007); Pérou, lors d'un séminaire sur le règlement des différends entre investisseurs et États (mai 2007); et République arabe syrienne, à l'occasion de l'élaboration d'une étude du cadre syrien et du cadre international pour l'investissement et de l'organisation d'un atelier à Damas afin d'examiner les conclusions et les recommandations formulées (mars 2007). Des services consultatifs ont aussi été prodigués à la demande des Gouvernements égyptien, iraquien, lao et qatarien.

31. D'après l'évaluation approfondie externe réalisée en 2007, les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement «constituent l'activité la plus pertinente, la plus utile, la plus rationnelle et la plus efficace de la CNUCED dans le domaine des investissements» (TD/B/WP/196, par. 31)¹.

Recommandation

«La Commission recommande que les États membres envisagent de créer un groupe d'experts permanent ayant pour mandat de promouvoir une meilleure compréhension des questions complexes liées aux accords internationaux d'investissement et à leurs incidences sur le développement. La décision de créer un tel groupe d'experts devrait être prise au niveau du Conseil du commerce et du développement.» (TD/B/COM.2/78, par. 9).

Mesures prises

32. À sa quarante et unième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a adopté la recommandation de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et a examiné la possibilité de créer un groupe d'experts permanent sur les accords internationaux d'investissement. Plusieurs États membres étaient d'avis que cette question devrait être examinée à la douzième session de la Conférence.

Recommandation

«La Commission prend note avec satisfaction de la présentation des examens de la politique d'investissement du Maroc et de la Zambie et du rapport sur la mise en œuvre des mesures de suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda. Les examens de la politique d'investissement sont des outils précieux pour les pays en développement et les pays en transition et les aident à améliorer les conditions de l'investissement, aussi bien intérieur qu'étranger.» (TD/B/COM.2/78, par. 10).

¹ D'après les conclusions de l'évaluation, «les services consultatifs en matière d'accords internationaux d'investissement remplissent une fonction importante et utile tant en ce qui concerne la recherche que les prestations d'assistance technique. Ils font partie d'un programme exceptionnel et autonome qui traite des aspects internationaux de la politique d'investissement et qui englobe les activités de recherche, de formation et de relations intergouvernementales. Étant donné son utilité avérée pour les pays bénéficiaires, ce programme devrait être au cœur des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement et les travaux de la CNUCED dans ce domaine devraient être renforcés» (par. 33). Ensuite, dans les conclusions concertées adoptées à sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a pris note avec satisfaction que «dans l'ensemble, le programme de services consultatifs en matière d'investissement est pertinent, a un impact et est exécuté de manière rationnelle et efficace» (TD/B/WP/198/Rev.1, chap. I, sect. B1, par. 2).

Mesures prises

33. Le secrétariat a établi des rapports sur l'examen de la politique d'investissement de la République dominicaine et du Viet Nam. À cette fin, il a organisé des ateliers nationaux. Des activités de suivi de l'examen de la politique d'investissement du Bénin, du Ghana et du Rwanda ont été entreprises. Deux autres rapports sur l'examen de la politique d'investissement de la Mauritanie et du Nigéria sont en cours d'achèvement, portant le total des pays concernés à 24, dont 16 pays africains.

34. Les examens de la politique d'investissement ont fait l'objet d'une reconnaissance internationale au Sommet du G-8 tenu en 2007; dans leur déclaration sur la croissance et la responsabilité dans l'économie mondiale, les pays les plus industrialisés ont reconnu l'importance de ces examens en tant que moyen utile de définir en commun des conditions d'investissement rationnelles dans les pays émergents et les pays en développement. Ils ont invité la CNUCED et l'OCDE à associer les pays industrialisés, les pays émergents et les pays en développement à l'élaboration de meilleures pratiques en vue de créer un cadre international propice à l'essor de l'investissement étranger et au développement durable, en ajoutant que ce processus devrait être étroitement lié à la douzième session de la Conférence.

35. Le secrétariat a organisé une réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition (Genève, 24 et 25 septembre 2007). Il a établi une note pour cette réunion, dans laquelle il proposait un cadre et une méthode d'échange et de diffusion des meilleures pratiques en matière d'IED sous l'angle du développement, et a suggéré une série d'études qui pourraient être entreprises sur les meilleures pratiques (TD/B/COM.2/EM.22/2). Les experts ont examiné l'option proposée pour choisir et établir les études de cas, des exemples de meilleures pratiques, les moyens de diffuser les résultats et des activités de suivi appropriées. Des études sur les meilleures pratiques destinées à l'Estonie et à la Jamaïque sont en cours d'élaboration.

Recommandation

«[La Commission] demande au secrétariat d'intensifier ses efforts pour que les besoins et les priorités en matière de développement des pays faisant l'objet d'un examen fassent partie intégrante de cet examen et du mécanisme de suivi. Elle souligne l'importance d'une assistance et d'un suivi en temps voulu pour l'application des recommandations, assistance qui englobe le renforcement des capacités et la facilitation de l'investissement. La Commission note les nombreuses demandes d'examen de la politique d'investissement et d'assistance technique correspondante et invite les partenaires de développement à donner les moyens à la CNUCED de répondre à ces demandes. Elle recommande que les débats intergouvernementaux consacrés à chaque examen de la politique d'investissement prennent la forme d'un échange d'expériences plus interactif. Elle invite le secrétariat à faire une proposition dans ce sens.» (TD/B/COM.2/78, par. 10).

Mesures prises

36. Le secrétariat a redoublé d'efforts pour promouvoir l'intégration de l'examen de la politique d'investissement d'un pays dans la stratégie nationale de développement et dans le cadre global de l'aide au développement consentie par la communauté des donateurs. Par exemple, il a aidé les Comores et le Cambodge à rédiger le chapitre sur l'investissement de leur stratégie par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés.

37. Afin de veiller à ce qu'une aide soit apportée en temps voulu à l'application des recommandations, le secrétariat a amélioré le processus d'examen de la politique d'investissement, a sensibilisé la communauté des donateurs à l'importance d'affecter des fonds dès le début du processus et a intégré des mesures de suivi dans les projets de coopération technique, en particulier le programme sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement. Une assistance immédiate a ainsi pu être apportée à la République dominicaine. Le secrétariat a aussi poursuivi ses activités de suivi au bénéfice des pays suivants: Bénin, en mettant en place un système de suivi des investisseurs et une formation consacrée aux services de «guichet unique»; Kenya, en contribuant au renforcement des activités de promotion de l'organisme de promotion des investissements; Maroc, en aidant à la création d'un organisme de promotion de l'investissement, en dispensant une formation à la promotion de l'investissement destinée aux diplomates et en mettant en place un système de réglementation électronique; Rwanda, où le secrétariat a dispensé un cours de formation sur les chartes de clients et a conçu un programme visant à attirer les compétences; Zambie, où le secrétariat a organisé un forum sur les technologies de l'information et de la communication et le secteur pharmaceutique à l'intention des investisseurs.

38. La collection des livres bleus sur la promotion et la facilitation de l'investissement, établis en coopération avec la Japan Bank for International Cooperation, contribue aussi à répondre sans tarder aux demandes des pays intéressés. Un livre bleu a été élaboré et remis à la Zambie en 2007, et un autre est en cours de rédaction à l'intention du Nigéria.

Recommandation

«La Commission prend note du rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement et invite la CNUCED à envisager de donner une suite favorable aux demandes d'assistance technique dans ce domaine.» (TD/B/COM.2/78, par. 11).

Mesures prises

39. En 2007, la CNUCED a lancé une nouvelle collection de publications intitulées «Investment advisory series» qui traitent de questions liées à la promotion et à la facilitation des investissements et aux activités des organismes de promotion de l'investissement et des autres institutions qui font la promotion de l'IED (série A). Des études de cas sur les meilleures pratiques en matière de politique et de stratégies liées à l'IED et au développement seront aussi présentées (série B). La première étude, intitulée *Aftercare: a Core Function in Investment Promotion*, illustre le rôle des services de suivi des investissements dans la définition des principales mesures de promotion. La deuxième, intitulée *Shaping the Investment Climate: the IPA as Policy Advocate*, est en cours d'élaboration et donnera des outils pratiques et des

lignes directrices sur la promotion des politiques destinées aux responsables des organismes de promotion de l'investissement.

Recommandation

«La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session (TD/B/COM.2/ISAR/35) et des conclusions du Groupe, et elle a approuvé l'ordre du jour provisoire proposé par celui-ci pour sa vingt-quatrième session. Elle a également pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session.» (TD/B/COM.2/78, par. 12).

Mesures prises

40. À sa vingt-quatrième session, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a examiné des questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière (IFRS). À cette session, le secrétariat a élaboré de nouvelles études de cas sur des pays où étaient appliquées les IFRS, à savoir: le Pakistan, l'Afrique du sud et la Turquie. Il a aussi examiné dans une note l'évolution récente de l'application des IFRS et a résumé les principales conclusions des études de cas de l'ISAR sur l'application des IFRS au Brésil, en Allemagne, en Inde, en Jamaïque et au Kenya. Les principales conclusions de ces études de cas, qui avaient été établies pour la vingt-troisième session de l'ISAR, ont été diffusées lors d'un colloque consacré à la convergence internationale des normes comptables dans les pays émergents et les pays en transition, qui s'est tenu à Beijing, en juillet 2007, et à l'occasion d'une conférence internationale des experts comptables et des commissaires aux comptes organisée en octobre à Almaty (Kazakhstan).

41. L'enquête annuelle que le secrétariat a réalisée en 2007 pour faire le bilan de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise a porté sur les règles de publication que les entreprises cotées en bourse dans 25 pays émergents étaient tenues de respecter. Selon cette étude, la plupart des pays en développement et des pays en transition exigent la publication d'informations sur plus de la moitié des éléments de référence adoptés par l'ISAR. Les participants à la vingt-quatrième session ont examiné deux études de cas consacrées à l'information sur la gouvernance d'entreprise à la lumière des critères de référence de l'ISAR sur les bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise, l'une portant sur l'Égypte, établie en coopération avec l'Université américaine du Caire, l'autre sur la Chine, élaborée en coopération avec l'Université de Nankai. La CNUCED a continué de promouvoir la gouvernance d'entreprise en organisant au Caire un atelier régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord consacré à l'investissement et à l'information sur la gouvernance d'entreprise (Le Caire, 18 et 19 juin). Les participants ont examiné le rôle de la gouvernance d'entreprise et de la transparence des entreprises en tant que moteur important de l'investissement.

42. À sa vingt-troisième session, l'ISAR a constaté que les sociétés qui publiaient des informations sur la responsabilité d'entreprise étaient de plus en plus soucieuses de rédiger des rapports plus concis, plus utiles et davantage axés sur les résultats. Il a demandé au secrétariat d'affiner et de finaliser les lignes directrices sur les indicateurs de la responsabilité d'entreprise et sur leurs méthodes de mesure en vue de publier des directives techniques facultatives à l'intention des entreprises. À cette fin, le secrétariat a établi le document intitulé «Lignes

directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/34), qui donne un aperçu de certains indicateurs socioéconomiques de base et propose des lignes directrices détaillées pour la compilation et la publication de ces indicateurs. Ce document a été examiné par l'ISAR à sa vingt-quatrième session, où il a été décidé que ces lignes directrices devraient être publiées et diffusées aussi largement que possible en tant que directives techniques facultatives destinées aux entreprises.

43. À sa vingt-troisième session, l'ISAR a aussi jugé nécessaire de mettre à jour ces directives de comptabilité et d'information financière pour les PME du niveau 3. Ces orientations traitent des besoins des microentreprises, lesquelles jouent un rôle particulièrement important dans les pays en développement et les pays en transition. Une note proposant des révisions de ces directives a donc été établie pour la vingt-quatrième session de l'ISAR et a été examinée à cette occasion.

Recommandation

«La Commission se félicite de la coopération avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de l'investissement, en particulier la WAIPA, et souhaite que la pratique de tenir des réunions conjointes avec la WAIPA se poursuive. En outre, une coopération plus étroite entre la CNUCED et les organismes chargés de l'investissement sera un moyen d'accroître la capacité et l'efficacité de ces organismes.» (TD/B/COM.2/78, par. 13).

Mesures prises

44. L'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) informera la Commission, à sa douzième session, de ses activités de coopération menées avec la CNUCED en 2007-2008. Elle participera aussi au Forum sur l'investissement dans le monde, qui sera organisé parallèlement à la douzième session de la Conférence.

45. Depuis la dernière session de la Commission, la coopération entre la WAIPA et la CNUCED s'est traduite par l'organisation de trois ateliers régionaux de formation: les deux premiers sur les services de suivi des investisseurs, respectivement pour l'Asie occidentale (Émirats arabes unis, 22 et 23 juin 2007) et pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (El Salvador, 21-23 août 2007); et le dernier sur le ciblage stratégique des investisseurs à l'intention des organismes de promotion de l'investissement d'Afrique (Maurice, 3-5 octobre). Un atelier spécial CNUCED-WAIPA destiné aux organismes de promotion de l'investissement de PMA, portant sur l'évolution de l'IED et les options possibles (Genève, 25 septembre 2007), s'est tenu parallèlement à la Réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition (Genève, 24 et 25 septembre 2007). La CNUCED a aussi participé à une table ronde sur la promotion des investissements provenant du secteur des services organisée par l'Organisme chinois de promotion de l'investissement et la WAIPA à l'occasion de la onzième Foire internationale de l'investissement et du commerce en Chine. Le secrétariat a aussi coorganisé avec la WAIPA et les autorités japonaises la visite de responsables d'organismes de promotion de l'investissement au Japon (11-20 septembre 2007).

46. Le partenariat en matière d'investissement pour le développement lancé à la onzième session de la Conférence vise à répondre aux besoins des pays en développement, surtout les PMA, en dégagant des synergies avec les acteurs publics et privés, la société civile et les milieux universitaires, afin d'accroître la portée et l'impact des travaux de la CNUCED sur l'investissement auprès d'une plus large audience et de manière durable. Dans ce cadre, la CNUCED a continué de développer son réseau de partenariats en exécutant des activités conjointes avec un certain nombre d'organisations, dont le Conseil des entreprises du Commonwealth, le China-Africa Business Council, la Japan Bank for International Corporation, l'Organisation mondiale du tourisme, le Centre international du commerce et du développement durable, la WAIPA, l'OCDE, la Banque islamique de développement, la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États américains, l'Université de Columbia, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'ASEAN, le Centre africain pour la statistique et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI).

Recommandation

«La Commission souligne la contribution que la CNUCED peut apporter au suivi des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.» (TD/B/COM.2/78, par. 14)

Mesures prises

47. Le secrétariat a établi une note sur l'IED et le financement du développement (TD/B/COM.2/80), qui est la principale question de fond dont est saisie la Commission à sa douzième session.

48. La CNUCED a établi une note intitulée «Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet du système des Nations Unies et contributions de la CNUCED» (TD/B/54/6) et a animé le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement organisé à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

II. Évaluation des travaux de la Commission depuis la onzième session de la Conférence

Analyse de l'investissement (Consensus de São Paulo, par. 49 à 51)

49. Dans le Consensus de São Paulo, il est stipulé que «la CNUCED devrait continuer de jouer un rôle directeur dans l'analyse des incidences de l'IED sur le développement des pays d'accueil» (par. 51). À sa neuvième session, la Commission a examiné les conclusions de la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement et a prié la CNUCED de poursuivre ses analyses de l'IED et des sociétés transnationales ainsi que de leur impact sur le développement. En conséquence, le secrétariat a examiné successivement l'impact de l'IED dans les services (notamment le tourisme), dans la recherche-développement et dans les ressources naturelles. En 2007, elle a ouvert un débat sur les meilleures pratiques propres à créer un environnement favorable au développement. Une nouvelle collection de publications intitulée «Current issues in FDI and development» a été lancée dans le but de déterminer et d'analyser les incidences sur le développement de questions actuelles relatives à l'investissement, ainsi que de

définir les moyens d'optimiser les bienfaits potentiels de l'IED dans tous les pays en développement, ainsi que dans les pays en transition ayant des besoins analogues.

50. Le secrétariat a constaté l'essor de l'IED provenant de pays en développement et a ainsi pu étudier les moyens de faire en sorte que les pays en développement d'origine et d'accueil enregistrent des gains tangibles et à long terme pour le développement. Une importance particulière a été accordée à l'essor de l'IED Sud-Sud, notamment en organisant une réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives des entreprises des pays en développement par l'internationalisation (5-7 décembre 2005).

51. Les principales conclusions de la livraison annuelle du *World Investment Report* ont été présentées à chacune des sessions de la Commission. Le secrétariat a largement diffusé les conclusions du rapport en publiant des notes ponctuelles et des exposés sur l'investissement et en organisant régulièrement des séminaires ou ateliers régionaux à l'intention des décideurs des pays en développement afin de leur permettre de mieux comprendre le rapport.

52. La nécessité d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives à l'IED et des informations sur les activités des STN dans les pays en développement a été examinée à la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'IED: compilation de données et élaboration des politiques dans les pays en développement (Genève, décembre 2005). La CNUCED a aussi continué d'aider les États membres à évaluer leurs résultats en matière d'IED en produisant et en diffusant des données sur l'IED et les activités des STN, ainsi qu'en apportant sa coopération technique et son soutien aux pays en développement pour la collecte et la publication de statistiques sur l'IED.

Science et technologie (Consensus de São Paulo, par. 52)

53. La CNUCED est l'organe chef de file du système des Nations Unies pour les questions de technologie. Le secrétariat a continué à fournir une assistance technique et fonctionnelle à la Commission de la science et de la technique au service du développement. À cet égard, il a fait des recherches sur le fossé technologique et la fracture numérique, ainsi que sur les moyens de mettre la science et la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement. Le secrétariat a régulièrement informé la Commission de l'investissement de ses travaux dans ce domaine.

54. Dans le Consensus de São Paulo, il est stipulé que «pour ses travaux d'analyse, la CNUCED devrait tirer les enseignements des exemples positifs de transfert et de diffusion de la technologie au moyen de l'IED et par d'autres voies» et «soutenir les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter à l'évolution technologique, identifier les meilleures pratiques de transfert de technologie et évaluer l'efficacité des politiques visant à renforcer les capacités d'innovation locale, y compris les droits de propriété intellectuelle» (par. 52). En conséquence, le secrétariat a renforcé ses travaux dans les domaines interdépendants du transfert de technologie et de la propriété intellectuelle. En coopération avec le Centre international de commerce et de développement durable, la CNUCED a entrepris plusieurs études analytiques, qui ont contribué à nourrir les discussions menées au sein de l'OMPI. Les publications de la CNUCED dans la collection «Transfer of technology for successful integration in the global economy» ont enrichi les débats du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC.

55. La neuvième session de la Commission de l'investissement a été l'occasion d'examiner le rôle de l'investissement, de la technologie et de la compétitivité des entreprises dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a été particulièrement encouragée à, «dans le cadre de son programme de travail sur l'investissement, le transfert de technologie et la propriété intellectuelle, étudier comment les pays en développement peuvent accroître leur capacité de production de médicaments essentiels en coopération avec les compagnies pharmaceutiques» (TD/B/COM.2/66, par. 9 c)). Dans ce cadre, la CNUCED a lancé son projet visant à développer les capacités de certains pays en développement d'accroître la production et l'offre de médicaments essentiels.

56. Parallèlement à la onzième session de la Commission, une réunion a été organisée afin d'examiner les interactions entre l'IED, la technologie et la compétitivité.

Examens de la politique d'investissement et facilitation de l'investissement (Consensus de São Paulo, par. 53)

57. Depuis la onzième session de la Conférence, 11 rapports d'examen de la politique d'investissement ont été établis, dont 3 (Colombie, Maroc et Zambie) ont été présentés dans le cadre de la Commission de l'investissement. La Commission a aussi permis l'échange de données d'expérience se rapportant aux examens de la politique d'investissement de l'Algérie, du Ghana et du Pérou. Les rapports sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Égypte et de l'Ouganda ont été soumis à la Commission en 2005 et 2007 respectivement. À sa neuvième session, la Commission s'est félicitée «de l'assistance fournie aux pays en développement par le biais des examens de la politique d'investissement et du suivi de l'application des recommandations formulées à cet égard» (TD/B/COM.2/66, par. 7).

58. À la demande de la Commission, le secrétariat a mis en place un mécanisme financier permettant de répondre rapidement aux demandes portant sur la prestation de services consultatifs de suivi et l'exécution de projets de renforcement des capacités. Depuis la onzième session de la Conférence, des activités de suivi – services consultatifs et renforcement des capacités en matière de législation sur l'IED, de réglementation des entreprises, d'examen stratégique de l'IED, de réforme institutionnelle et de projets de promotion de l'investissement – ont été menées dans 20 pays en développement. Le plus souvent, les conditions d'investissement dans ces pays ont été améliorées, se traduisant par une hausse des entrées d'IED, par la diversification de ces investissements dans de nouveaux secteurs ainsi que par de meilleures relations entre entreprises locales et sociétés étrangères.

59. En matière de facilitation de l'investissement, la Commission a organisé une réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement (septembre 2004). Entre autres activités de coopération technique, le secrétariat a apporté un appui institutionnel aux organismes de promotion de l'investissement, a contribué à l'élaboration et à l'application de politiques d'investissement et de stratégies de promotion, et a dispensé une formation aux pratiques et méthodes de promotion de l'investissement. Comme l'a demandé la Commission à sa dixième session, le secrétariat a organisé en 2006 une réunion d'experts sur la promotion des politiques et a renforcé son assistance technique dans ce domaine.

Problèmes particuliers que les PMA et les pays africains rencontrent pour renforcer leurs capacités de production (Consensus de São Paulo, par. 54)

60. La CNUCED a conçu plusieurs programmes visant à répondre aux besoins particuliers des PMA. Neuf guides de l'investissement ont été établis à l'intention de PMA depuis la onzième session de la Conférence. Ils aident ces pays à adopter une approche plus professionnelle de la promotion de l'investissement. Le secrétariat a fait tout son possible pour améliorer leur diffusion, notamment en publiant et en distribuant des brochures à jour. Le programme relatif aux guides de l'investissement comporte aussi des activités de renforcement des capacités consistant à dispenser une formation aux consultants locaux et au personnel des organismes de promotion de l'investissement.

61. Chacun des livres bleus sur la promotion et la facilitation de l'investissement présente aux gouvernements une évaluation concise des conditions d'investissement dans le pays. Depuis la onzième session de la Conférence, sept livres bleus ont été établis (pour le Cambodge, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique populaire lao, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie). Chacun d'entre eux contient une dizaine de recommandations, applicables dans un délai de douze mois, qui visent à rendre le pays plus attrayant aux yeux des investisseurs étrangers. Préalablement à la livraison de ces livres bleus, des ateliers nationaux ont été organisés, contribuant ainsi à doter les pays bénéficiaires de capacités suffisantes. Le livre bleu destiné à la Zambie a reçu le prix de la revue *Africa Investor* pour 2007 dans la catégorie des «réglementations intelligentes».

62. En 2006, la Commission a décidé d'organiser une réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives. La nécessité pour les pays en développement de mettre en place une infrastructure suffisante en matière d'assurances a été réaffirmée et les participants ont insisté sur des mesures précises que les pays en développement devaient prendre afin de mettre leur infrastructure juridique et réglementaire en conformité avec les normes internationales et les meilleures pratiques dans ce secteur. Depuis la onzième session de la Conférence, la CNUCED, dans le cadre de son programme relatif aux assurances, aide les pays africains, notamment les PMA, à renforcer leurs activités dans ce secteur. Cette année, un répertoire des publications de la CNUCED sur les assurances a ainsi été publié.

Investissement et développement des entreprises (Consensus de São Paulo, par. 55 et 51)

63. La CNUCED, par le biais de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), a continué de promouvoir les meilleures pratiques en matière de comptabilité et d'information. Dans le cadre de ses travaux relatifs à l'information sur la gouvernance d'entreprise, l'ISAR a réalisé la publication intitulée *Guide des bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise*. À sa dixième session, la Commission a recommandé que «ces lignes directrices soient largement diffusées en tant que moyens facultatifs d'améliorer l'information sur la gouvernance d'entreprise, afin de faciliter l'investissement et d'accroître la transparence et la stabilité des conditions d'investissement» (TD/B/COM.2/71, par. 12). L'ISAR a aussi contribué à rendre utile et comparable l'information sur la gouvernance d'entreprise par le biais de ses lignes directrices sur la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels.

64. Les pays en développement ont aussi bénéficié d'une assistance sous la forme d'ateliers organisés sur l'application des normes internationales d'information financière et de services consultatifs prodigués aux décideurs dans les domaines de la comptabilité, de l'information financière, de l'information sur la gouvernance d'entreprise et de l'information sur la responsabilité d'entreprise.

65. Dans le Consensus de São Paulo, il est stipulé que la CNUCED devrait «définir les moyens pour les entreprises, particulièrement les PME des pays en développement, de se conformer aux normes internationales, notamment aux normes comptables, et aussi d'accéder aux nouvelles technologies grâce aux réseaux d'entreprises et au partenariat» (par. 55). Par conséquent, en 2007, la CNUCED a révisé ses directives de comptabilité et d'information financière pour les PME du niveau 3. En outre, le réseau Empretec a été renforcé, notamment grâce au lancement d'Empretec Afrique en 2006. Sa contribution à la réduction de la pauvreté a été prise en compte à l'occasion d'une réunion organisée parallèlement à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social.

66. Un autre mandat important confié dans le Consensus de São Paulo a trait aux relations entre les PME et les filiales étrangères. Des projets pilotes soutenus par la CNUCED ont abouti à la participation d'un certain nombre de STN à la formation de fournisseurs locaux au Brésil, en Ouganda et au Viet Nam.

Accords internationaux d'investissement, mesures adoptées par les pays d'origine et responsabilité d'entreprise (Consensus de São Paulo, par. 56 à 58)

67. Dans le Consensus de São Paulo, la CNUCED était priée de «continuer de servir de lieu d'échange d'expériences et de formation de consensus sur l'élaboration d'accords internationaux d'investissement et de transfert de technologie, en vue de promouvoir la contribution de ces instruments au développement. Ce travail devrait comprendre une plus grande clarification des grandes questions en jeu et un examen de l'expérience qu'ont les pays de l'application d'engagements internationaux» (par. 56). En conséquence, la Commission a examiné le règlement des différends entre investisseurs et États, ainsi que ses incidences sur le développement et les orientations au cours de sa neuvième session. L'évolution récente des accords internationaux d'investissement et les nouvelles questions qui se posent, ainsi que les effets de la complexité croissante des conditions internationales d'investissement sur le développement ont été débattues aux dixième et onzième sessions de la Commission.

68. La CNUCED a achevé sa collection de publications sur les principales questions relatives aux accords internationaux d'investissement, constituée de 27 études publiées en trois volumes. Plusieurs études supplémentaires ont été réalisées dans le cadre de la collection de «deuxième génération» sur les politiques internationales d'investissement pour le développement. Ces deux collections de travaux de recherche constituent la principale référence pour les négociateurs d'accords internationaux d'investissement provenant de pays en développement. En outre, les résultats des travaux de recherche de la CNUCED dans ce domaine ont continué d'être présentés dans le bulletin trimestriel *IIA Monitor* et la publication intitulée *Bilateral Investment Treaties 1995-2006: Trends in Investment Rulemaking* a été achevée.

69. La CNUCED a intensifié ses activités de renforcement des capacités en matière d'accords internationaux d'investissement pour le développement, essentiellement en organisant des cours de formation sur la négociation de ces accords et sur les différends en matière d'investissement et en faisant bénéficier des pays et des organisations régionales de ses services consultatifs. Elle a aussi mis au point plusieurs outils électroniques, notamment des bases de données sur le règlement de différends conventionnels entre investisseurs et États, les accords bilatéraux d'investissement et d'autres instruments internationaux sur l'investissement. Elle anime un réseau électronique où environ 650 experts en matière d'accords internationaux d'investissement peuvent diffuser des informations et examiner les questions qui les intéressent.

70. À sa onzième session, la Commission est convenue que «la CNUCED devrait être l'organisme principal au sein du système des Nations Unies chargé du traitement des questions liées aux accords internationaux d'investissement et qu'elle devrait continuer de contribuer à une meilleure compréhension des questions liées à ces accords et à leurs incidences sur le développement, y compris en ce qui concerne le règlement des différends entre investisseurs et États» (TD/B/COM.2/78, par. 8). Le Conseil du commerce et du développement, à sa quarante et unième réunion directive, a décidé d'organiser une réunion d'experts sur les incidences sur le développement de l'élaboration de règles régissant l'investissement international. Cette réunion a eu lieu en juin 2007.

71. Conformément aux paragraphes 52, 54 et 57 du Consensus de São Paulo, la CNUCED a réalisé une étude sur les mesures prises par les pays d'origine pour promouvoir l'investissement étranger direct et le transfert de technologie (*Home Country Measures to Promote FDI and Technology Transfer*).

72. Dans le Consensus de São Paulo, il est stipulé que «la CNUCED devrait réaliser des analyses en vue de promouvoir et d'accroître les contributions des entreprises au développement économique et social des pays en développement qui les accueillent» et «consulter toutes les parties intéressées, selon que de besoin» (par. 58). En conséquence, la Commission, à sa dixième session, a décidé d'organiser une réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil. Ce thème a été examiné plus avant dans un numéro spécial de *Transnational Corporations* et le secrétariat a créé une base de données sur les meilleures pratiques des entreprises et les meilleures politiques.
